



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 AVRIL 2019, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

- Règlement no 552-2019 – Règlement relatif aux nuisances.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 16 H.

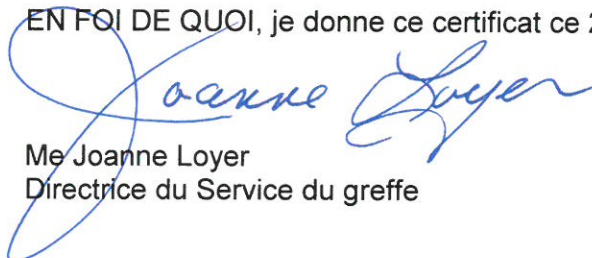
DONNÉ À CHERTSEY, ce 24^e jour du mois de mai 2019


Me Joanne Loyer
Directrice du Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Joanne Loyer, directrice du Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil, le 24^e jour du mois de mai 2019, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois de mai 2019


Me Joanne Loyer
Directrice du Service du greffe